

## Introduction

Depuis la création du collège unique (Loi Haby, 1975) et la massification scolaire, de nouveaux phénomènes apparaissent dans les établissements scolaires : échec scolaire, élèves en difficulté, décrochage... La mise en place d'un tronc commun est évoquée depuis la fin des années 70 et a été trop longtemps attendue. L'école doit être un centre de diffusion de la culture (*Le collège unique, pour quoi faire, Delahaye*) et on s'interroge enfin sur les objectifs du collège et les connaissances que tout collégien doit avoir assimilé ; il s'agit de s'assurer de l'acquisition par tous d'un noyau commun de connaissances. Un rapport de 2004 « *Pour la réussite de tous les élèves* » évoque la mise en place d'un socle commun qui correspondrait aux besoins de la société, qui évoluent avec le temps (mise à jour) et accessible à toute une classe d'âge.

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (2005) met en avant le fait que la scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation. Le haut conseil de l'éducation recommande sept compétences qui seront mises en application par le décret de 2006. Ce socle commun de connaissances et de compétences nécessite une réflexion autour de la définition du terme de compétences et du système d'évaluation. ***Faut-il privilégier les connaissances (la culture) ou les compétences et comment évaluer ces dernières ? Comment le Conseiller Principal d'Education participe à la valorisation des compétences ?***

Le socle commun de connaissances et de compétences et de culture (loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole, 2013) doit permettre la poursuite d'étude, la construction d'un avenir personnel et professionnel, et préparer à l'exercice de la citoyenneté. Le socle commun actuel est trop complexe et sa mise en œuvre n'a pas été satisfaisante. Suite aux recommandations du Haut Conseil, le socle est composé de sept compétences : la première concerne la maîtrise de la langue française ; la deuxième, la pratique d'une langue vivante étrangère ; la troisième, les compétences de base en mathématiques, culture scientifique et technologique ; la quatrième, l'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication ; la cinquième concerne la culture humaniste ; ces dernières connaissances et compétences ne sont pas vraiment nouvelles dans les enseignements. La réelle nouveauté vient des compétences 6 et 7, pour les compétences sociales et civiques, l'autonomie et la prise d'initiative. Elles concernent la vie scolaire de l'élève, son comportement, ses attitudes et les activités réalisés au sein de l'établissement. Le débat actuel concerne les contenus d'enseignements, la transmission des connaissances et l'évaluation des compétences.

Concernant les contenus d'enseignants, ils ont été réformés à plusieurs reprises. On assiste à une opposition entre ceux qui critiquent des contenus d'enseignements trop modernes, négligeant le patrimoine culturel et ceux qui trouvent les programmes conservateurs et incapables de s'adapter et suivre les évolutions du monde actuel. Il est difficile de choisir les contenus d'enseignement, les connaissances évoluent et ne permettent pas à l'école de suivre le rythme. Difficile d'enseigner les mêmes choses qu'il y a trente ans, ainsi que toutes les nouveautés, les avancées jusqu'à aujourd'hui. La France a le souci de la transmission de son patrimoine. La culture humaniste permet de donner des repères (historiques, géographiques, connaissance des œuvres artistiques majeures), comprendre le monde actuel, éveiller le goût de la culture, permet un libre exercice de la citoyenneté et de comprendre des décisions politiques. Elle permet également de lutter contre les inégalités sociales, dans la mesure où cet enseignement permet d'étudier des œuvres que les élèves n'auraient pas la possibilité de connaître en dehors de l'école. Un parcours d'éducation artistique et culturelle (2013) personnalisé sera mis en place, toujours afin de réduire les inégalités et favoriser un égal accès à l'art et à la culture. Ce parcours doit permettre d'acquérir des savoirs artistiques et culturels, et de pratiquer les arts.

On observe toujours dans les discours d'enseignants que leur mission première est de transmettre les connaissances mais on constate chez les jeunes élèves d'aujourd'hui un certain rejet de la culture scolaire, les savoirs scolaires n'ayant pas de sens en dehors de l'école : décalage profond entre culture scolaire, culture des médias et culture jeune. L'accès à internet permet de se passer de l'effort d'apprendre. L'école n'a plus le monopole de l'enseignement. Toutes informations, toutes connaissances sont disponibles sur internet, alors pourquoi apprendre encore par cœur certaines leçons ? Pourquoi évaluer des connaissances que les élèves peuvent retrouver à tout moment sur le net ? Le numérique est également au cœur de la refondation de l'école, ainsi que les nouvelles pédagogies. La mission des enseignants, autre que la transmission de connaissances, est aussi de faire en sorte que les élèves soient capables de transposer leurs savoirs acquis dans d'autres domaines de la vie quotidienne, d'où l'évaluation par compétences.

Le terme de compétence est difficile à définir. Dominique Raulin (*Comprendre et expliquer le socle commun de connaissances et de compétences*) tente de définir ce terme et de le différencier des capacités. Dans le langage courant, une compétence c'est « être capable de » mais le décret de 2006 propose une autre définition qui inclut les connaissances, les capacités et les attitudes. Chaque compétence du socle requiert la contribution de plusieurs disciplines, et inversement, chaque discipline contribue à l'évaluation de plusieurs compétences. Les programmes à la française sont disciplinaires, ce qui provoque l'isolement des enseignants dans leur matière. L'évaluation par compétence se fait donc en équipe, ce qui sort les enseignants de leur isolement. Le risque que D.Raulin met en avant est que nous gardions que les compétences, et que l'aspect culturel soit laissé de côté ; ou encore, se répartir les compétences entre discipline, ce qui favorisait le cloisonnement, multiplier les évaluations pour évaluer les compétences, ce qui n'est pas le

but du socle commun. Les enseignants connaissent leurs élèves autrement qu'à travers des évaluations, et doivent être aptes à évaluer si une compétence est acquise ou non.

L'acquisition des compétences se fait en fin de CE1, 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Les notes ne permettent pas de rendre compte du niveau de maîtrise des celles-ci. La moindre faute est sanctionnée ; la note (sur vingt en général) classe les élèves et les compare entre eux. Pour évaluer la maîtrise d'une compétence, on observe si la performance est atteinte ou non. Mais à quel moment la valider ? Lorsqu'il y a maîtrise immédiate après un apprentissage ou lorsqu'il y a répétitions des réussites ou bien quelques semaines plus tard, afin de s'assurer que la compétence dure dans le temps ?

Il est important de faire évoluer les modalités d'évaluations et de notation des élèves. L'objectif est d'éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, valorisant les progrès, encourageant les initiatives. L'évaluation doit permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et compétences, ainsi que la progression de l'élève. Le Conseiller Principal d'Education joue également un rôle dans l'acquisition des compétences et la validation du socle commun.

Le CPE a un **rôle pédagogique**. Le décret de 1989 insiste sur la collaboration avec les enseignants, pour assurer le suivi individuel des élèves et procéder à leur évaluation.

Au niveau de l'évaluation, le CPE intervient en priorité sur les **compétences 6 et 7** du socle commun. Les **compétences sociales et civiques** mettent l'accent sur la vie en société et à la préparation à la vie de citoyen. Pour vivre en société, il faut avoir appris les règles, ce qui est interdit ou permis, avoir conscience de ses droits mais aussi de ses devoirs (comme la participation à la vie civique). Il s'agit aussi de participer à la construction de sa vie sociale et professionnelle, avec sa pleine liberté de conscience (principe de laïcité, refuser d'intégrer des mouvements sectaires et refuser l'oppression). Il s'agit aussi de développer le sentiment d'appartenance à son pays, dans le respect des croyances de chacun. Au sein de l'établissement, cela se traduit par le respect du règlement intérieur, savoir évaluer les conséquences de ses actes, respecter ses camarades, leur point de vue, savoir dialoguer et écouter... Pour la préparation à sa vie de citoyen, l'élève devra connaître l'histoire nationale, quelques notions juridiques, des connaissances générales sur par exemple, la déclaration des droits de l'homme, les symboles de la République, la laïcité...

**L'autonomie** est une des conditions pour la réussite scolaire. Il est essentiel de développer l'autonomie chez les élèves, qui leur permettra de faire des choix, prendre des décisions, en toute connaissance de cause, tout au long de leurs vies. Concernant le travail scolaire, les élèves doivent savoir organiser et planifier leur travail, prendre des notes, respecter des consignes, s'auto évaluer... La motivation et la confiance en soi sont les clés de la réussite. **La prise d'initiative** est en lien avec l'autonomie. Les élèves doivent être capables

de monter et mettre en œuvre un projet, quelle qu'en soit la nature. Il s'agit ici de passer des idées à l'acte. L'élève développe une démarche de projet : mise en place d'un calendrier d'actions, trouver des partenaires, prendre conseils auprès d'adultes compétents, échanger, informer, prendre des décisions... La prise d'initiative est favorisée et demande curiosité et envie de faire des choses, de s'impliquer.

Les compétences sociales et civiques, ainsi que l'autonomie et la prise d'initiative étaient prises en compte au moment de l'évaluation de la note vie scolaire.

Le CPE intervenait également dans l'évaluation de **la note vie scolaire** pour les collégiens (abrogée). Prévue par la loi d'orientation de 2005, elle était attribuée depuis la rentrée 2006 et prise en compte dans le contrôle continu du Diplôme National du Brevet. L'objectif était de donner des repères aux élèves, valoriser les attitudes positives et les engagements des élèves ; l'assiduité, la ponctualité, le respect des autres et du règlement intérieur, la participation à la vie de l'établissement, l'obtention de l'ASSR et du certificat des premiers secours étaient pris en compte dans la notation. L'attribution de cette note marquait la volonté de mobiliser l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives. Le CPE intervenait pour la première fois de manière explicite, dans l'établissement d'une note attribuée aux élèves. La note vie scolaire a été supprimée, jugée trop floue dans ses critères d'évaluations, elle n'a pas permis d'améliorer la « vie scolaire », surtout dans les établissements difficiles. De plus, les comportements évalués dans la note vie scolaire sont déjà évalués dans les compétences 6 et 7 du socle (Haut conseil des programmes).

**L'heure de vie de classe** est un temps particulier qui permet aux élèves de s'exprimer, sur la vie de classe, la vie dans l'établissement, sur leur vie d'élève tout simplement. Le CPE a toute sa place ici. C'est l'occasion de faire un suivi collectif, de s'exercer au débat, au règlement des conflits... Les apprentissages ne sont pas absents durant cette heure de vie de classe. Apprentissage de la citoyenneté (exprimer ses idées, les confronter à celles des autres, débattre), de la démocratie (élection des délégués, négociation sur certains sujets), du vivre ensemble. Moins soumis à l'obligation de l'évaluation chiffrée, le CPE porte un regard spécifique qui lui permet d'appréhender l'élève dans sa globalité.

Pour en revenir à l'évaluation par compétences, le CPE doit favoriser l'implication des élèves. **Le livret personnel de compétences** appartient à l'élève. Les différents temps de suivi individuel seront l'occasion d'informer l'élève et la famille sur les acquis, les lacunes les progrès et les remédiations à mettre en place. L'élève doit être impliqué afin de comprendre les attentes qu'on a de lui, ce qui demande un travail concerté avec les équipes pédagogiques et éducatives. Le CPE participe à l'évaluation d'autres items que ceux qui lui sont attribués généralement. Le livret personnel de compétences permet à l'élève de s'auto-évaluer et de se confronter, avec l'aide du CPE, à son projet d'orientation.

Le CPE met en avant les compétences des élèves. L'évaluation par compétences est moteur de motivation, de valorisation et d'estime de soi. L'évaluation par l'échec (mauvaises notes) est source de démotivation, de décrochage et de même de violence. Il est important

de repenser le système d'évaluation et de mettre en avant les progrès des élèves, et non uniquement leurs lacunes et leurs échecs.

## **Conclusion**

L'évaluation intervient tout au long de la scolarité. L'objectif est de faire le point sur les acquis des élèves et mettre en place des dispositifs au service de la réussite. L'évaluation liée au socle commun implique une démarche collective et demande une réflexion sur les pratiques. Le CPE peut prendre part à l'évaluation de chaque compétence. Par exemple, pour la maîtrise de la langue française, toutes informations confiées aux élèves élus, et à transmettre à la classe, peut se faire en présence du CPE, lors d'une heure de vie de classe. Le CPE peut ainsi évaluer si l'information a été comprise, rédiger sans erreur (si l'élève a du prendre des notes) et correctement transmise à la classe, dans un français correct.

Nous pouvons difficilement choisir entre compétences et culture. Car sans culture, sans le savoir, nous n'aurions pas développé de compétences. Pour être compétent dans un domaine, par exemple, l'informatique, il faut bien avoir des connaissances sur le sujet. Ce qu'il manque à beaucoup de jeunes pour réussir, est la Motivation. Lieury et Fenouillet dans *Motivation et réussite scolaire*, explique que les élèves ont besoin d'avoir un objectif, un but précis pour être motivé. Le travail scolaire ne trouve pas de sens aux yeux des élèves ; ils ne trouvent donc pas de but aux apprentissages. Il est donc essentiel de réformer les contenus d'enseignements, en gardant l'aspect culturel et les compétences, car les jeunes élèves ont plaisir à montrer ce qu'ils savent faire, ce qu'ils ont appris à faire. Les connaissances restent malgré tout la base de tout, il faut juste qu'elles soient transmises autrement que par des cours magistraux.